

Bulletin n°4 du Collectif TGCR

Les Terres de nos villages



Au sommaire :

- Le bulletin du collectif
- Rencontre conseil de Treslon
- Marche du collectif
- Lecture documentaire
- Les prochains rendez-vous

Bulletin du Collectif TGCR

Nous l'avions évoqué dans le bulletin précédent, nous confirmons qu'AKUO a déposé le permis de construire. Les mairies ont un mois pour donner leur avis. Dans ce numéro, il est question de la rencontre avec le conseil municipal de Treslon, l'étude des chiffres publiés par AKUO, et la marche du 3 juillet pour une visite in situ et quelques lectures pour se forger son opinion.

Coordonnées des contacts du collectifs :

Email : lesterresdenosvillages51@gmail.com

Marche du 3 juillet 2021 :

Pour permettre aux membres du collectif de se rencontrer et d'évoquer ensemble les prochaines échéances suite au dépôt de permis de construire du projet AKUO, nous vous confirmons la date du 3 juillet 2021 une Marche sur les chemins communaux bordant les terres sujettes à être recouvertes de panneaux photovoltaïques. Au cours de cette marche, le Comité de Pilotage sera en mesure de répondre à vos questions et de proposer les démarches envisagées pour préparer au mieux l'enquête publique.

Mardi 25 mai: Rencontre avec la conseil municipal de Treslon

Conscient de l'impact environnemental du projet AKUO sur son village et territoire, le conseil municipal de Treslon convie le collectif à une présentation détaillée du projet et des arguments qui s'y opposent. Cette présentation s'effectue dans l'échange. La commune se sait la plus impactée par ce projet, qui tous les jours sera sous leurs yeux.

Comme toutes les personnes rencontrées, l'ampleur, le gigantisme de ce projet ne sont pas admis. Le projet agricole est perçu comme un habillage non prédominant sur le projet photovoltaïque. Ce projet privé sans concertation réelle provoque les mêmes craintes d'un futur où ce genre de projets va se multiplier. Il est d'ailleurs évoqué un nouveau projet éolien sur la commune de Faverolles en cours de réflexion. Comme beaucoup des communes, organisations et personnes rencontrées, la peur de subir ce déploiement d'ENR sans concertation, exhorte les pouvoirs publics à définir au plus vite un schéma de développement cohérent des ENR dans notre région tout conservant à l'esprit la nécessité de préserver les terres agricoles.

Cette rencontre s'achève avec la confirmation que la commune et le collectif se retrouveront pour une marche le 3 juillet afin d'inciter le plus grand nombre à mesurer objectivement les impacts d'un tel projet sur nos territoires.

Prochains rendez-vous :

- Marche du 3 juillet à Treslon

S'inscrire au collectif, c'est chercher une autre voie, c'est réfléchir à un schéma collectif de développement des ENR dans notre région, tout en préservant l'identité de nos territoires



Un tract sera prochainement distribué, pour informer nos concitoyens du "Greenwashing" exercé par les porteurs du projet, méthode contre laquelle nous nous dressons.



Lectures documentaires :

Cadre réglementaire applicable au photovoltaïque

<https://www.ecologie.gouv.fr/solaire>

Suivant sa puissance, une installation photovoltaïque est soumise à autorisation d'exploiter.

Depuis le Décret n°2016-687 du 27 mai 2016, seules les installations photovoltaïques de puissance supérieure à 50 MW sont soumises à autorisation d'exploiter. Les installations de puissance inférieure sont réputées autorisées et aucune démarche administrative n'est nécessaire.

Terres agricoles : la nouvelle frontière du photovoltaïque au sol

Les porteurs de projets photovoltaïques aimeraient pouvoir développer de grands parcs sur des terres agricoles. Mais cet appétit de foncier n'est pas du goût des agriculteurs.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/Terres-agricoles-photovoltaïque-sol-32436.php4>

Pourrions nous vivre comme aujourd'hui avec juste des renouvelables ?

<https://janovici.com/transition-energetique/renouvelables/pourrions-nous-vivre-comme-aujourd'hui-avec-juste-des-renouvelables/>

Il est raisonnable de considérer qu'un monde qui ne fait appel qu'aux renouvelables a donc de sérieuses différences avec le nôtre



Rien n'a changé dans les chiffres du projet photovoltaïque.

Il a toujours été dit 80 ha de terres agricoles recouvertes de panneaux et 20 ha de terre en disponibilité.

Le nombre de panneaux 87300 faisant 25 ha bout à bout et la puissance annoncés sont les mêmes. Inférieur à 50 Mwc et ce n'est pas innocent (cf lecture décret n°2016-687 du 27 mai 2016).

Quant au projet agricole !

Rien ne dit qu'il ne changera pas encore. Un retour en arrière est loin d'être à négliger.

Il ne s'agit pas d'un projet agrivoltaire mais bien d'un projet photovoltaïque prédominant.

La Charte du 19 janvier 2021 entre EDF, la FNSEA et les Chambres d'agriculture :

« Pour la FNSEA et les Chambres d'agriculture, le photovoltaïque ne doit rester qu'un complément de revenu pour les agriculteurs, pas l'activité principale – encore moins unique – d'une terre agricole ».



Facebook : Villagestgcr